Date de mise en ligne sur le site internet 29 AOUT 2024

Ville le PUY en VELAY

ARRÊTÉ DE LA VILLE DU PUY EN VELAY

SERVICE RÉGLEMENTATION

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° Arrêté : 24/JG/985

OBJET : RÉGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,
VU l'arrêté municipal du 6 mars 2008 fixant les nouvelles dispositions du Code Général de la Circulation et du Stationnement,
VU l'arrêté municipal du 18 décembre 2023, accordant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier MALARTRE, Chef de Service, pour ce qui concerne la Réglementation,
Considérant la nécessité de limiter la vitesse des véhicules motorisés, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - **L'article 4** du Code Général de la Circulation et du Stationnement **est ainsi complété :**

«Il est créé une **zone 30** dans laquelle la **vitesse** de tous les véhicules est **limitée à 30 km/h :**

- **Chemin du Riou et impasse "Les Terrasses du Riou",** sur toute leur longueur.

ARTICLE 2 – La mesure susvisée prendra effet dès que les Services Techniques Municipaux auront mis en place la signalisation appropriée.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon - CS 90129 - 63033 Clermont-Ferrand Cedex1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

ARTICLE 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Diffusé le : 27/6/24

- [X] Préfecture
- [X] PN / PM
- [X] Com / Publication
- [X] CTM / Ingénierie
- [X] RTCA / Collecte
- [ ] Interessé
- [ ] DDP / Compta
- [ ] SDIS / Gendarmerie
- [X] élu Qualité Vie
- [ ] élu Commerce
- [ ] Astreinte DGST

Fait au Puy-en-Velay, le 20 juin 2024

P/Le Maire,
Par délégation,
Le Responsable du Service Réglementation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DU PUY-EN-VELAY - 43

Pierre-Olivier MALARTRE